

REPUBLIQUE GABONAISE  
MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DE LA PROSPECTIVE

-----  
COMMISSION NATIONALE DES TIPPEE

-----  
SECRETARIAT PERMANENT

-----  
PROJET CAB4+

AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET N° AMI/05-2017/ CAB4+

**Recrutement d'un Consultant/Cabinet**

Assistance technique pour un appui pluriannuel à l'actualisation du modèle de coûts et la détermination des tarifs d'interconnexion fixe et mobile (Voix, VOIP, Data), du Service Universel et de bande passante nationale et internationale y compris infrastructures (co-localisation, pylônes, fibres, fourreaux, etc.)

Avec deux opérateurs de réseau mobile et un opérateur global (réseaux fixe et mobile), l'interconnexion au Gabon devient une question de plus en plus cruciale pour le développement d'une concurrence saine et équitable entre les réseaux interconnectés, et la garantie des offres de détail basées sur les coûts au bénéfice des consommateurs et des entreprises.

Les principaux acteurs de ce secteur offrant des services de téléphonie, de données et d'accès Internet, sont les opérateurs suivants :

- Le Groupe Gabon Telecom (filiale de Maroc Télécom) qui opère un réseau de téléphonie fixe et deux réseaux de téléphonie mobile.

Gabon Telecom bénéficie d'un monopole sur la téléphonie fixe, la fibre optique et la gestion du point d'atterrissage du câble sous-marin SAT3.

Sur le mobile, Gabon Telecom opère un réseau 3G/4G. La fusion entre Gabon Telecom et Moov, consécutive à la prise de contrôle de ces deux opérateurs par le même groupe international, a contribué à réduire encore plus nettement l'avance d'Airtel en permettant la constitution d'un bloc (Libertis et Moov) contrôlant plus de 50% de parts de marché en termes de chiffre d'affaires et nombres d'abonnés. Par ailleurs, Moov a bénéficié du réseau 3G/4G de Gabon Telecom.

- L'opérateur Celtel Gabon (connue sous la marque Airtel, filiale du groupe Airtel Bharti) qui opère un réseau de téléphonie mobile 3G/4G ;

- L'opérateur Usan Gabon (connue sous la marque Azur, filiale du groupe Bintel) qui opère un réseau de téléphonie mobile 2G.

En plus de ces opérateurs, le Gabon compte plusieurs fournisseurs d'accès Internet et de services à valeur ajoutée.

Dans l'optique de réduire la fracture numérique, l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) a procédé, le 4 janvier 2017, à l'issue de l'examen des propositions techniques à un appel d'offres international, à la présélection de deux (2) sociétés RADATEL et IPX, pour la mise en œuvre d'un site pilote dans le cadre du Service Universel, en complément de la couverture qui doit être réalisée par GABON TELECOM sur l'axe MAKOKOU/OKONDJA.

Selon les exigences énoncées dans les spécifications techniques des termes de références du dossier d'appel d'offres, l'opérateur du service universel retenu, doit intégrer une solution multi-opérateurs, à partir d'une plateforme centrale d'interconnexion, afin de permettre l'accessibilité totale du réseau service universel à tous les opérateurs nationaux existants et futurs.

En outre, l'opérateur du service universel a l'obligation de fournir des services voix et internet, de bonne qualité, dans des conditions tarifaires abordables conformément à la réglementation gabonaise en la matière.

Par ailleurs, certaines infrastructures essentielles nationales, notamment les câbles sous-marins SAT3 et ACE (Africa Coast to Europe) dont l'exploitation est assurée respectivement par Gabon Telecom et AXIONE ainsi que les liaisons nationales haut débit, sont contrôlées par un petit nombre d'opérateurs, or la mise en œuvre d'un marché véritablement concurrentiel requiert que ces infrastructures soient ouvertes à l'ensemble des acteurs, dans des conditions techniques et économiques garantissant une non-discrimination entre les détenteurs de ces infrastructures et les autres opérateurs.

Dans le cadre de l'exécution de ces projets, le Gouvernement de la République gabonaise souhaite s'adjoindre les services d'un Consultant (firme) pour analyser le cadre légal et réglementaire actuel et apporter des recommandations pour instaurer une législation plus rigoureuse au Gabon.

Le présent avis vise à informer les potentiels candidats.

**Objectif Général**

L'objectif global de la mission consiste à assurer, un appui pluriannuel pour l'actualisation du modèle bottom up de l'ARCEP, en vue de déterminer les tarifs d'interconnexion fixe et mobile (Voix, VOIP, Data), du Service Universel et de bande passante nationale et internationale y compris infrastructures (co-localisation, pylônes, fibres, fourreaux, etc.). A cet effet, le consultant procédera au lancement d'une consultation publique en vue de recueillir les observations des opérateurs existants. Le consultant retenu devra également assurer la formation des équipes de l'ARCEP et formuler toute recommandation appropriée pour assurer une meilleure régulation des services d'interconnexion fixe et mobile, de service universel, de bande passante nationale et internationale ainsi que d'accès/partage d'infrastructures (co-localisation, pylônes, fibres, fourreaux, etc.).

**Qualifications et Expérience**

Le consultant sera un cabinet d'études :

- Pouvant justifier de l'exécution d'au moins trois (3) missions similaires de mise en place de modèles de calcul des coûts des produits et services d'interconnexion avec leur modèle, d'approbation d'un catalogue d'interconnexion, et révision du cadre réglementaire portant sur la régulation de l'interconnexion, du service universel et de l'accès.

- Ayant une expérience prouvée dans la mise en place de cadres réglementaires adaptés à la convergence et au développement de la société de l'information ;

- Ayant une connaissance du cadre réglementaire de la CEMAC et de la CEEAC relatif aux communications électroniques, et de tout autre organisation sous régionale ;

La langue de travail à l'oral est le Français.

Les prestataires seront sélectionnés en accord avec les procédures définies dans les Directives Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID datées de janvier 2011 - Version Révisée Juillet 2014 (méthode de qualification des consultants SFQC).

Pour renforcer leurs compétences respectives et augmenter leurs chances d'être présélectionnés, les candidats peuvent s'associer en Groupement.

Les cabinets/firme intéressés peuvent obtenir les termes de référence y relatifs ou des informations complémentaires sur demande écrite à l'adresse ci-après : **Commission Nationale des TIPPEE B.P. : 22 Libreville – Gabon ou par téléphone au n° (+241) 01 72 27 85, (+241) 05 19 04 08 aux heures suivantes : de 8h00 à 15h00 (heure locale) et par courrier électronique à : [tippegabon@cntippee.org](mailto:tippegabon@cntippee.org) et [jewomba@cntippee.org](mailto:jewomba@cntippee.org)**

Les plis porteront la mention suivante « **Recrutement d'un Consultant/Cabinet pour une Assistance technique pour un appui pluriannuel à l'actualisation du modèle de coûts et la détermination des tarifs d'interconnexion fixe et mobile (Voix, VOIP, Data), du Service Universel et de bande passante nationale et internationale y compris infrastructures (co-localisation, pylônes, fibres, fourreaux, etc.)** ».

Les dossiers de candidature seront présentés en français en Cinq (05) exemplaires (un original et Quatre copies) et doivent parvenir au plus tard le 15/11/2017 à 12h00 (heure locale GMT + 1), par dépôt direct à l'adresse suivante :

**Nom : Richard DAMAS ALEKA**

**Secrétariat Permanent de la Commission Nationale des TIPPEE**

**Adresse : Haut de Gué-Gué à 50 mètres avant le Lycée AWASSI**

**B.P. : 22 Libreville - GABON**

**E-mail : [tippegabon@cntippee.org](mailto:tippegabon@cntippee.org)**